

TARIFS ET CONDITIONS DE DÉPANNAGE - REMORQUAGE

Tarifs TTC fixés par l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009

POIDS TOTAL EN CHARGE DU VÉHICULE EN PANNE

<p>Inférieur ou égal à 1,8 T</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépannage sur place • Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage • Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé • Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste <p>Supérieur à 1,8 T et inférieur à 3,5 T</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépannage sur place 	<p>113 € (forfait de base*)</p> <p>169,50 € (forfait majoré**)</p>
<p>Supérieur à 1,8 T et inférieur à 3,5 T</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage • Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé • Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste 	<p>140 € (forfait de base*)</p> <p>210 € (forfait majoré**)</p>
<p>Égal ou supérieur à 3,5 T</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépannage sur place • Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage • Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé • Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste 	<p>Les tarifs sont librement déterminés par les entreprises agréées</p>

Dépannage sur place, forfait : déplacement (aller + retour), réparation sur place (les fournitures nécessaires à la remise en état sont facturées en sus du forfait suivant le tarif du prestataire agréé).

Dépannage sur aire de repos ou de service après remorquage, forfait : déplacement (aller + retour), temps passé sur le lieu d'immobilisation, remorquage jusqu'à l'aire la plus proche, réparation sur cette aire d'une durée de 30 minutes (les fournitures nécessaires à la remise en état et le temps passé à la réparation au delà de 30 minutes sont facturés : dans ce cas, le client doit préalablement être informé des conditions tarifaires).

Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur agréé, forfait : déplacement (aller + retour), temps passé sur le lieu d'immobilisation du véhicule, remorquage jusqu'au garage du prestataire agréé (les fournitures et le temps de main d'œuvre nécessaires à la remise en état du véhicule sont facturés suivant le tarif du prestataire).

Remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste, forfait : déplacement (aller + retour), temps passé sur le lieu d'immobilisation du véhicule, remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste dans la limite de 5 km après la sortie de l'autoroute (les kilomètres supplémentaires sont facturés suivant le tarif du prestataire).

* forfait de base : applicable pour tous les appels des clients passés du lundi au vendredi entre 8h et 18h.

** forfait majoré (forfait de base majoré de 50%) : applicable pour les appels des clients passés entre 18h et 8h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.